



CONVENTION FINANCIERE

Année 2021 - 2022

Exemplaire à retourner complété et signé



Madame, Monsieur,

Notre école accueille les enfants de la Maternelle au CM2.

C'est un établissement d'Enseignement privé catholique, lié par contrat d'association avec l'Etat.

L'inscription d'un enfant dans l'établissement suppose **l'acceptation du règlement intérieur, des tarifs, de la présente convention financière et de la convention de scolarisation.**

Une facture principale est éditée en début d'année scolaire, correspondant à la contribution des familles, les cotisations, le régime choisi (externe, demi-pensionnaire, panier repas) et la garderie matin et/ou soir.

Des factures complémentaires seront éditées au fil de l'année scolaire. Celles-ci tiendront compte des sorties culturelles, classes vertes, etc...

- Une remise sur le forfait cantine, garderie matin ou soir intervient, sur demande, à partir d'une semaine d'arrêt sur certificat médical.
- Une tarification de 5€ vous sera appliquée par tranche de 15 min de retard pour la garderie du soir.
- **Information importante** : en cas de rejet de prélèvement, il vous sera facturé des frais d'un montant de 4,95€/rejet de prélèvement.

Je soussigné(e) Mr ou Mme

Né(e) le : à Tél :

Responsable de(s) enfant(s) :

Nom : Prénom : Classe :

Nom : Prénom : Classe :

Nom : Prénom : Classe :

Déclare :

1) avoir pris connaissance des tarifs, du règlement intérieur et des conditions ci-dessus.

2) choisir le **mode de règlement suivant pour la facture principale** :

MENSUEL : prélèvements automatiques de septembre à juin
(RIB et mandat de prélèvement à nous fournir)

MENSUEL ou TRIMESTRIEL : chèque à nous faire parvenir à réception de la facture

MENSUEL en espèces

3) Réceptionner la facture par mail Oui Non

Fait à le

F. PHILIPP, Chef d'établissement

Les responsables de l'enfant (**Père et Mère**)



Un acompte de 80 € pour les externes et de 140 € pour les demi-pensionnaires est demandé à la famille pour toute demande d'inscription ou de réinscription à l'ordre d'OGEC Pluie de Roses.

Cet acompte, encaissé au mois de juillet, sera déduit de la première facturation de l'année scolaire.

Aucun chèque ne pourra être récupéré en cas de désistement dans un délai d'un mois qui suit l'inscription effective.

Téléphone : 05.56.37.46.59

Courriel : secretariat@ecolepluiederoses.fr

Site : www.ecolepluiederoses.fr